

# APPEL À PROJETS START-UP « SANTÉ, DÉVELOPPEMENT DURABLE et NUMÉRIQUE » 2024

## RÈGLEMENT

**CANDIDATURES AVANT LE 15 Mai 2024**

**NOTRE RÉSEAU DE PARTENAIRES :**



**BORDEAUX  
TECHNOWEST**



**LA  
FRENCH TECH  
BORDEAUX**

**AIRBUS  
DEVELOPPEMENT**

**BANQUE  
POPULAIRE**



**CENTRE HOSPITALIER  
D'ARCACHON**

**SAFRAN**

**VEOLIA**



**TotalEnergies**

**bpi france**



**Nouvelle-  
Aquitaine**

# SOMMAIRE

1-	LE CONTEXTE .....	3
2-	POURQUOI CET APPEL À PROJETS ? .....	3
3-	PRÉSENTATION DE LA COBAS .....	3
4-	CIBLES ET OBJECTIFS.....	4
5-	LE(S) PRIX .....	4
6-	MODALITÉS DE CANDIDATURE.....	5
7-	MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES PRIX .....	5
8-	ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS .....	6
9-	CRITÈRES DE SELECTION .....	6
10-	CALENDRIER.....	7
11-	PROTECTION INTELLECTUELLE.....	7
12-	DROIT DE MODIFICATION ET DE RETRAIT .....	7
13-	ANNULATION OU SUSPENSION DES PRIX.....	8
14-	LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ .....	8

## RÈGLEMENT

### 1- LE CONTEXTE

Depuis de nombreuses années, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) est au plus près de son tissu économique. Au fur et à mesure des évolutions locales, elle a su s'adapter et s'organiser pour épauler les entreprises du territoire.

Aujourd'hui notre agglomération, avec son Pôle Économique, permet d'accueillir les porteurs de projets et les entreprises innovantes (à haute valeur ajoutée).

Ces entrepreneurs pourront retrouver en un seul lieu, deux bâtiments avec un incubateur, une pépinière d'entreprises, un hôtel d'entreprises, un centre d'affaires et un fablab.

Il accueille également le siège de l'agence de développement économique du Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre - BA2E ainsi que des permanences de différents partenaires économiques.

### 2- POURQUOI CET APPEL À PROJETS ?

La COBAS souhaite par cet Appel à Projets attirer et ancrer de nouveaux talents au sein de son nouveau Pôle Économique Innovant.

Notre volonté est d'accompagner ces entrepreneurs dans leurs différentes phases de croissance afin de leur permettre de grandir dans les meilleures conditions, sur un territoire dynamique et dans un cadre économique privilégié.

### 3- PRÉSENTATION DE LA COBAS

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) a été créée le 7 décembre 2001 à la suite de la transformation du District Sud Bassin. Elle regroupe les communes d'Arcachon, de la Teste de Buch, de Gujan-Mestras et du Teich, situées en Gironde et compte 68 175 habitants permanents (source INSEE 2020).

La COBAS est dotée de compétences et de ressources lui permettant d'agir sur le développement de son territoire au travers de l'action des élus et des services. Elle souhaite effectuer un travail de proximité mais aussi être à l'écoute de la population pour lui offrir un ensemble de services et d'équipements en phase avec ses attentes et ses besoins.

Après 23 ans d'existence, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud est véritablement devenue un territoire de projets, une collectivité qui compte au sein de la Grande Aquitaine. Ainsi, la COBAS est désormais un acteur incontournable des actions et des investissements qui sont mis en œuvre pour le Sud Bassin.

#### 4- CIBLES ET OBJECTIFS

Le présent Appel à Projets vise à encourager et à valoriser les porteurs de projet, de création de start-up ou des entrepreneurs à la tête de start-up qui cherchent à combiner aventure entrepreneuriale et ambition pour proposer toute innovation autour de l'amélioration de la qualité de vie des habitants sur le bassin d'Arcachon. Notre territoire est un lieu privilégié où l'ensemble des thématiques choisies ont leur sens pour développer de nouvelles innovations. Notre collectivité a construit un écosystème public et privé permettant à nos start-up de se développer et favoriser leur réussite. Les solutions recherchées devront répondre par exemple aux différents domaines de la santé, de l'Esanté, de l'IoT (connexion entre Internet et les objets), des matériaux innovants, de la domotique, de la mobilité, des énergies vertes, de l'efficacité énergétique, de la sécurité, de la télésanté, de la fintech, wealthtech, sécurité informatique ainsi que tout autre domaine au sens large concernés par les thématiques.

#### Thématiques de l'Appel à Projets

La SANTÉ, le DEVELOPPEMENT DURABLE et le NUMÉRIQUE.

#### 5- LE(S) PRIX

Le ou les lauréats sélectionnés bénéficieront de 6 mois d'hébergement dans l'incubateur-pépinière-Hôtel d'entreprises par la COBAS (mise à disposition d'un bureau), du programme d'accompagnement start-up par Bordeaux Technowest et de prix « Partenaires » qui seront remis à l'issue des jurys.

L'Accompagnement de Bordeaux Technowest se positionnera sur :

- ◆ L'accompagnement personnalisé par un référent dédié
- ◆ La structuration du Business Plan
- ◆ L'aide à la recherche de financements publics et privés
- ◆ L'accompagnement aux outils de financement
- ◆ La connexion et mise en relation facilitées avec les partenaires grands groupes, institutionnels, écoles, organismes financiers, capital-risques, fonds d'amorçage, etc...

Une communication dans la presse relayant l'annonce des lauréats de cet Appel à Projets « SANTÉ – DEVELOPPEMENT DURABLE - NUMÉRIQUE » permettra de leur offrir une visibilité accrue.

## 6- MODALITÉS DE CANDIDATURE

**Les porteurs de projet devront déposer leur candidature sur la plateforme en ligne ci-dessous avant le 15 mai 2024.**

Déposer sa candidature à l'Appel à Projets « **SANTÉ, DÉVELOPPEMENT DURABLE et NUMÉRIQUE** » sur le bassin d'Arcachon :

<https://appel-projets-cobas-startups-innovantes-2024.selecteev.io/>

Ce formulaire fait mention de la demande d'envoi d'un « pitch deck » et de tableaux financiers à l'adresse mail [deveco@agglo-cobas.fr](mailto:deveco@agglo-cobas.fr) pour compléter la candidature en ligne.

Une pré-sélection de 10 à 12 dossiers sera réalisée pour un premier oral. Celle-ci se tiendra le vendredi 24 Mai 2024 en présentiel ou en visio devant un jury.

À la suite de ce premier oral, 6 à 8 dossiers seront retenus pour un pitch en présentiel devant plusieurs jurys et en public le 7 juin 2024, lors de l'événement LA COBAS'INNOVATION où l'Appel à Projets et l'innovation seront mis en avant.

Les conditions et modalités seront transmises aux candidats avant chaque étape (pré-sélection et jury final).

## 7- MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES PRIX

Les jurys délibéreront sur l'attribution des prix. Les trois jurys qui voteront seront composés comme suit :

- Le jury « COBAS » sera composé d'élus et des partenaires. Le jury délibèrera pour définir un classement et retenir le ou les lauréats qui pourront intégrer le Pôle Économique et bénéficier du programme d'accompagnement par notre partenaire Bordeaux Technowest.
- Le jury des « Investisseurs » sera composé de Business Angels. Le jury délibèrera pour définir un classement et retenir le ou les lauréats qui pourront intégrer le Pôle Économique et bénéficier du programme d'accompagnement par notre partenaire Bordeaux Technowest.
- Le jury du « public » sera composé de chefs d'entreprises présents dans la salle. Ce jury votera par un système SMS pour définir le lauréat du prix « Public » qui bénéficiera de l'intégration au Pôle Économique et du programme d'accompagnement par notre partenaire Bordeaux Technowest.

Les candidats pourront bénéficier des prix à condition de s'engager à intégrer l'incubateur ou la pépinière ou hôtel d'entreprises du Pôle Économique de la COBAS. Ils devront s'engager à être présents physiquement avec leurs équipes et suivre le programme « start-up » proposé par la COBAS en acceptant la convention d'accompagnement.



Si un candidat bénéficie d'un prix financier par l'un de nos partenaires, la participation financière sera allouée dans les six mois suivant l'installation au sein du Pôle Économique. Il ne peut pas y avoir de cumul des prix.

La COBAS se réserve le droit de ne sélectionner aucun projet si la qualité est jugée insuffisante.

## 8- ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

Chaque start-up ou porteur de projet s'engage, à partir du moment où il candidate, à participer au bon déroulement de l'Appel à Projets « **SANTÉ, DÉVELOPPEMENT DURABLE et NUMÉRIQUE** », à :

- Remplir le dossier de candidature en ligne,
- Être obligatoirement disponible pour un ou deux rendez-vous et/ou pour une présentation du projet au Jury final,
- Donner son autorisation à voir son nom et son image utilisés dans le cadre de la promotion de l'Appel à Projets « **SANTÉ, DÉVELOPPEMENT DURABLE et NUMÉRIQUE** », si le candidat a été sélectionné,
- Participer aux sollicitations « Presse » organisées pour mettre en valeur cet Appel à Projets si le candidat a été sélectionné.

Par ailleurs, les porteurs de projets doivent :

- Être majeurs et résider en France métropolitaine
- Avoir intégré le Pôle Économique dans les trois premiers mois suivant l'Appel à Projets.

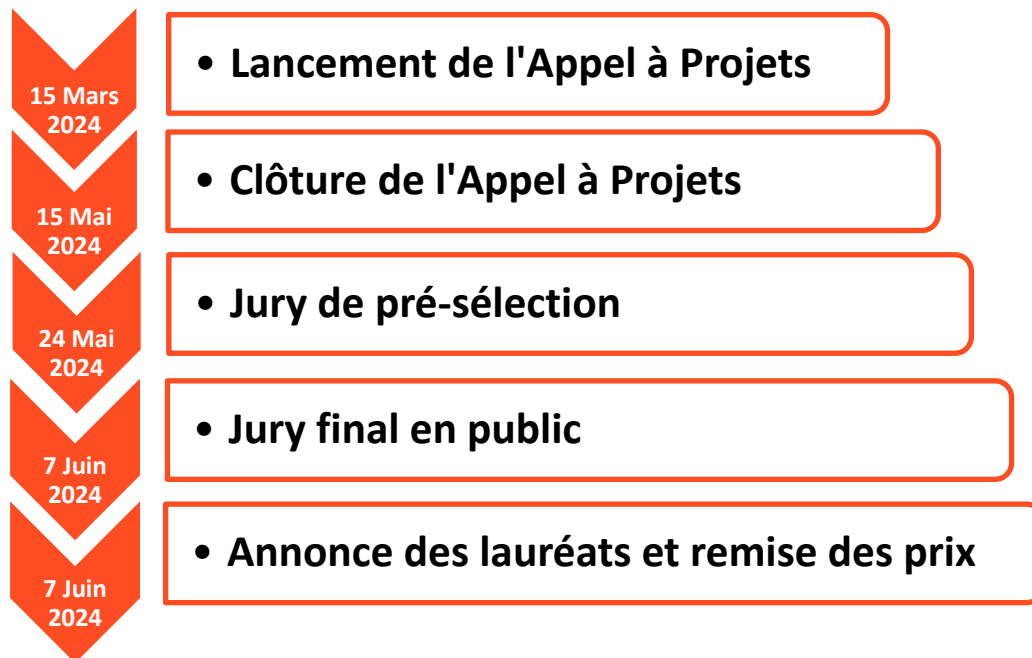
## 9- CRITÈRES DE SELECTION

Les start-ups ou porteurs de projet seront sélectionnés selon les principaux critères suivants :

- ◆ La cohérence de l'activité avec les thématiques de l'Appel à Projets
- ◆ Le degré d'innovation
- ◆ L'état d'avancée du projet
- ◆ La connaissance de la concurrence
- ◆ La composition et les compétences de l'équipe
- ◆ La vision à court et long terme du projet
- ◆ L'identification du marché et des clients potentiels
- ◆ La stratégie commerciale et de vente imaginée
- ◆ Le brevetabilité de l'idée
- ◆ La stratégie Propriété Intellectuelle

- ◆ La disponibilité des porteurs de projets

## 10- CALENDRIER



## 11- PROTECTION INTELLECTUELLE

Dans le cadre de l'Appel à projets « **SANTÉ, DÉVELOPPEMENT DURABLE et NUMÉRIQUE** », les candidats communiqueront à la COBAS les documents, contributions et/ou livrables susceptibles d'être protégés par un droit de propriété intellectuelle. La COBAS s'engage à ne faire aucun usage du dossier de candidature et de ses pièces jointes dans un autre but que les finalités visées ci-dessus.

Les candidats s'engagent à agir d'une manière visant à satisfaire les besoins du présent Appel à Projets. En tout état de cause, la participation à cet Appel à Projets implique l'acceptation par les candidats des dispositions du règlement. Les candidats s'engagent à respecter les engagements dans le cadre de cet Appel à Projets, notamment en termes de livraison du dossier de candidature et des pièces jointes dans les délais convenus. Les candidats garantissent à la COBAS, la jouissance paisible du dossier de candidature et les pièces jointes contre tout trouble, revendication ou éviction quelconque et ce, pendant la durée du présent Appel à Projets et des droits de propriété intellectuelle.

## 12- DROIT DE MODIFICATION ET DE RETRAIT

La COBAS se réserve la possibilité d'écourter, de proroger, de modifier, de reporter ou d'annuler le présent Appel à projets sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Le règlement pourra si nécessaire être modifié.

Le règlement qui s'applique est celui en vigueur le jour de l'ouverture de l'Appel à Projets.

Le participant peut également annuler sa participation jusqu'à la clôture de l'Appel à Projets.

### **13- ANNULATION OU SUSPENSION DES PRIX**

La COBAS se réserve le droit d'annuler ou de suspendre l'attribution des prix en cas de force majeure.

En cas de fraude d'un ou plusieurs candidats, la COBAS se réserve la possibilité d'exclure de l'Appel à Projets le ou les participants en cause.

À la suite de cet Appel à Projets et de la signature des conventions d'accompagnement entre la COBAS et les porteurs de projets lauréats, la COBAS se réserve le droit d'annuler ou de suspendre l'attribution des prix si les lauréats ne respectent pas les termes de la convention d'accompagnement, notamment si la disponibilité des porteurs de projets venait à être insuffisante pour garantir un accompagnement efficace de la part du Pôle Économique et de Bordeaux Technowest. La COBAS ne pourra être tenue pour responsable d'une annulation ou d'une suspension des prix conformément au présent article et aucune indemnité ou compensation ne sera due au participant.

### **14- LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ**

La COBAS ne pourra en aucun cas être tenue responsable du dysfonctionnement du réseau internet, du bon envoi des mails, de la mauvaise diffusion de l'Appel à Projets, de sa suspension ou annulation.

Les frais engagés par les participants restent à leur charge et ne peuvent donner lieu à quelconque remboursement.